

je crois que l'on poursuit une politique d'inégalité de traitement à l'égard de certains employés du National-Canadien, dans notre région.

Voilà, monsieur le président, les quelques observations que je voulais faire et, avant de reprendre mon siège, qu'il me soit permis de souhaiter à tous les députés de bonnes vacances, ce que tous méritent, puisque nous avons dû travailler d'arrache-pied, au cours des derniers mois, si l'on considère que nous avons traversé deux sessions et deux campagnes électorales.

(Traduction)

**M. Willoughby:** Je prends la parole, non pas pour discuter les détails de la résolution qui a trait aux crédits provisoires, mais pour appeler l'attention des honorables membres du présent comité sur un cas bien particulier, et je considère que c'est une obligation morale pour le pays de venir en aide à cet invalide qui demeure dans ma circonscription. Je voudrais signaler à l'attention du comité un cas des plus pénibles qui dans toute la Colombie-Britannique est désigné sous le nom de «cas du docteur Nigel Clark». Je n'ai besoin que de quelques minutes, mais je tiens à exposer brièvement au comité certains détails du cas.

Le 20 janvier de cette année, ce médecin de 32 ans, établi à Lilloet en Colombie-Britannique, a été appelé par la Gendarmerie royale, qui lui a dit qu'un jeune homme était blessé sur la pente d'une montagne. Il consentit immédiatement à ce que la Gendarmerie royale le mène sur le lieu de l'accident. Malheureusement, après avoir prodigué ses soins au blessé, le médecin glissa sur la glace, tomba dans une crevasse et se cassa le cou. Il est demeuré depuis complètement paralysé.

Marié, père de cinq enfants, il est ruiné. Les médecins de Colombie-Britannique ont constitué un fonds bénévole, mais la victime l'a épuisé, et on s'attend qu'au cours des mois à suivre, elle sera à la charge des services d'assistance sociale. Évidemment, depuis son accident, ce médecin a besoin de soins constants, et il est évident qu'il est victime d'une invalidité permanente. Il ne pourra sans doute jamais plus soutenir financièrement sa famille. A l'heure actuelle, on songe à lui décerner plusieurs récompenses en reconnaissance de sa bravoure et de son dévouement au devoir, mais ces récompenses doivent sembler vides de sens à un homme comme lui qui ne pensait qu'à se consacrer à l'exercice de la médecine. Quelle récompense imparfaite cela constitue pour un homme qui était impatient de se faire un

chez-soi et de pourvoir à l'éducation de ses enfants.

Les médecins dévoués à l'humanité ne refuseront jamais de répondre à un appel, mais les faits qu'on a exposés à l'égard de ce jeune homme nous laissent perplexes. Les membres de la profession médicale, quand ils sont appelés par la police à assumer une tâche aussi dangereuse, devraient-ils exiger la même protection qui est accordée aux agents de la police ou aux membres des forces armées qui subissent des accidents dans l'exercice de leurs fonctions?

Je sou mets à la Chambre cet exemple remarquable de profond esprit humanitaire. Je le fais, sachant fort bien que nous ne sommes tenus à aucune obligation aux termes actuels de nos lois. Mais j'estime qu'il faudrait accorder toute l'attention voulue à ce cas, compte tenu de l'obligation morale qu'il y a d'aider dans la plus grande mesure possible cet invalide et les personnes à sa charge. En toute déférence, monsieur le président, j'estime qu'il y a des moments où, dans nos délibérations, nous devrions envisager les situations extraordinaires à la lumière des obligations morales et non pas nécessairement des engagements juridiques. Si jamais une affaire a exigé pareille considération, c'est bien le cas du docteur Nigel Clark, blessé au service de la Gendarmerie royale. Il devrait recevoir non seulement notre sympathie, mais aussi des possibilités d'aide financière au moins aussi amples que celles qui sont accordées à un gendarme.

Je propose que ce cas soit examiné d'urgence au cours de la présente discussion sur les crédits provisoires, et je demande au gouvernement de considérer l'affaire comme une obligation morale. Tous les honorables députés conviendront, je le sais, que le docteur Clark mérite une aide des plus généreuse et réaliste. J'insiste afin que l'on prenne immédiatement les dispositions nécessaires pour lui venir en aide.

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur le président, je me demande si je ne pourrais pas mettre à la disposition du comité certains renseignements...

**M. Fairweather:** Ce serait mieux si l'on pouvait vous entendre.

**L'hon. M. MacEachen:** Je me demande si je ne pourrais pas profiter de l'occasion pour mettre à la disposition du comité certains renseignements relatifs à la formation technique et professionnelle.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur le président, le ministre pourrait peut-être attendre, car lorsqu'on commence à traiter d'une question, il faudrait la terminer. J'aimerais dire un mot au sujet des instances